**UNIVERSITE PARIS 8**

**Ecole Doctorale Sciences Sociales - ED 401**

**THESE DE DOCTORAT DE GEOGRAPHIE**

**Présentée par Hamidou LY**

**DE NEW YORK A DAKAR : POUR UNE APPROCHE CRITIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE**

**Soutenue publiquement le 07 décembre 2016**

**Directeur de thèse :** M. Bouziane SEMMOUD, PR, Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

Membres :

Mme Cyria EMELIANOFF, PR, Université du Maine (Le Mans), rapporteur.

M. Amadou DIOP, PR, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, rapporteur.

M. Philippe GERVAIS-LAMBONY, PR, Université Paris-Ouest Nanterre La défense, examinateur

M. Alphonse YAPI-DIAHOU, PR, Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, examinateur

M. Hugo PILKINGTON, MCF, Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, examinateur

RESUME

De New York à Dakar, pour une approche théorico-critique et méthodologique de la justice environnementale : tel est le titre de ce travail. Il interroge les dimensions théoriques de la notion de « justice » en montrant à la fois les subjectivités et les diverses déclinaisons que peut revêtir cette notion selon les contextes socio-économiques et spatiaux considérés. Également, il met en exergue l’importance de la prise en compte de la diversité des perceptions face aux conditions environnementales qu’elles soient de natures dégradantes ou non. Ces deux paradigmes sont essentiels pour décliner les inégalités environnementales en injuste. Partant d’expériences élaborées dans les localités du sud Bronx et à Brooklyn, il s’agit de mettre en pratique ces paradigmes pour aborder du point de vue de la justice, les inégalités environnementales autour de l’espace industriel de la baie de Hann située dans la ville de Dakar. Cette thèse part d’un constat qui est celui de l’absence d’une définition consensuelle de la justice environnementale. En effet, la revue littéraire sur les travaux de justice environnementale montre, qu’il existe différentes façons d’aborder les inégalités environnementales sous l’angle de l’injustice. Les dimensions socio-politiques, juridiques, économiques et les aspects de droits humains que recouvre cette notion, expliquent la pluralité des approches de même que les diverses déclinaisons qu’elle peut avoir selon les contextes étudiés. Néanmoins, l’étude des injustices environnementales contribue à relancer le débat autour de deux préoccupations majeures, l’accès aux ressources au sein des catégories sociales et spatiales et l’inégale répartition et exposition par rapport aux externalités, causées entre autres par l’usage de ces dernières d’un point de vue environnemental. Les conditions socio-économiques et politiques des catégories discriminées, leurs trajectoires de vie, mais aussi les facteurs historiques liés aux dynamiques de développement spatial, constituent entre autres aspects explicatifs de cette double injustice. Compte tenu des spécifiés locales de ces différents aspects, il est essentiel de « contextualiser » la définition de la notion de justice environnementale d’autant plus que les perceptions face au « nymbisme », peuvent être très différentes selon les lieux et les populations. Ainsi, de New York à Dakar, malgré les différences socio-culturelles et économiques, les mêmes phénomènes d’inégalités par rapport aux conditions environnementales s’observent avec cependant des nuances dans les formes de manifestations et par conséquent, d’interprétations.

Ce travail vise à réfléchir sur les déclinaisons que peuvent avoir les injustices environnementales dans la ville de Dakar à partir d’une approche élaborée dans les villes américaines, berceau des mouvements de revendications. Il s’appuie donc sur nos investigations antérieures, les mémoires de masters notamment, qui ont abordé les inégalités environnementales d’abord sous l’angle du racisme puis de l’injustice. Ces travaux menés dans les quartiers du Hunts Point et de Bedford-Stuyvesant situés dans le sud Bronx et au nord de Brooklyn, ont porté sur l’étude de l’inégale répartition des nuisances industrielles. Ils ont permis de montrer au-delà des similitudes sur le plan socio-économiques et spatial, des différences dans les mécanismes explicatifs des inégalités environnementales injustes. En effet, s’il existe un rapprochement entre les caractéristiques socio-démographiques des populations et une dégradation « injuste » des conditions environnementales dans le Hunts, à Bedford-Stuyvesant, les causes de celle-ci sont à chercher dans les processus de gentrification des quartiers alentours. Néanmoins, dans ces deux contextes les logiques explicatives de la justice environnementale sont liées à des processus de discrimination socio-économiques. Qu’en est-il du cas de la ville de Dakar ? Pour répondre à cette question, l’étude que nous avons menée s’appuie sur l’exemple de deux localités situées dans la baie de Hann. Hann-Bel-Air et Thiaroye-Sur-mer sont choisies en raison des pollutions industrielles dont elles souffrent. Ainsi, l’entrée privilégiée pour aborder les injustices environnementales est celle de l’analyse des nuisances environnementales liées à la pollution industrielle. À partir de ce choix, il s’agit de s’interroger sur l’existence ou non d’inégalités environnementales injustes liées à l’activité industrielle.

**Mots clés** : Justice environnementale, pollution industrielle, activité industrielle, Baie de Hann, Hann-Bel-Air, Thiaroye-Sur-Mer, Bronx, Brooklyn, perceptions, inégalités.